

SEANCE  
30 Mars 2023

**OBJET :**  
*Affectation du  
Résultat 2022 du  
budget communal*

**RAPPORTEUR :**  
**JL BARCELLI**

N°  
**2023-03-09**

**PJ :**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

**Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 22**

Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – William BOUQUET – Corinne CRISTOFARO – Régis PHALY – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Rose-Marie RUBIRA-GEOFFRAI – Christian GUICHARD – Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – Sylvia MOUCADEL – Sabah BOULMAIZ – Anthony GIACOMONI – Line PHIGINI – Patrick MOUTTE – Jennifer MACIA – Denis DUCHENE – Christine D'INGRANDO

**Étaient Excusés : 7**

Marion PAPADOPOULOS représentée par Jean-Luc BARCELLI  
Odile BOUCHARD-TRUMEPHUS représentée par Christian GUICHARD  
André BOUCHENY représenté par William BOUQUET  
Audrey TRALONGO représentée par Régis PHALY  
Aurélié NOUGIER représentée par Josette PULITI  
Marjorie BARRE représentée par Jean-Paul DELCASSO  
Jean-Philippe TESTUD représenté par Denis DUCHENE

**Absent :**

**Secrétaire de Séance : Josette PULITI**

☞ ☞ ☞

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 indiquant que le Conseil Municipal doit décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2022 du budget principal de la Commune d'Entraigues sur la Sorgue,

Vu la délibération portant approbation du compte administratif 2022 du budget principal de la Commune d'Entraigues sur la Sorgue et arrêtant notamment les résultats de clôture suivants :

|                             | Excédent       | Déficit    |
|-----------------------------|----------------|------------|
| Section de fonctionnement   | 2 997 812.99 € | /          |
| Section Investissement      | 1 574 963.49 € |            |
| Solde des Restes à Réaliser |                | 938 743.52 |
| Résultats d'investissement  | 636 219.97 €   |            |

Vu le projet de budget 2023, il est fait la proposition d'affectation des résultats suivante :

|                                                     |                |
|-----------------------------------------------------|----------------|
| Affectation en recettes d'investissement (art. 001) | 1 574 963.49 € |
| Affectation en recettes de fonctionnement (art.002) | 461 152.99 €   |
| Affectation en recette d'investissement (art.1068)  | 2 536 660.00 € |

Vu les états des restes à réaliser au 31 Décembre 2022,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2023

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 13 mars 2023,

Après avoir ouï l'exposé,  
Et en avoir délibéré,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 23 voix POUR

6 ABSTENTIONS : Line Pighini-Patrick Moutte-Jean-Philippe Testud-Jennifer Macia-Denis Duchêne-Christine D'Ingrando

- AFFECTE comme suit, les résultats du budget principal de la Commune d'Entraigues sur la Sorgue pour l'exercice budgétaire 2022 sur l'exercice budgétaire 2023 :

En recette d'investissement (article 001) : 1 574 963.49 €

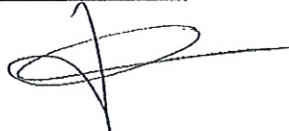
En recettes d'investissement (article 1068) : 2 536 660.00 €

En recettes de fonctionnement (article 002) : 461 152.99 €

Fait et délibéré  
Les jours mois et an ci-dessus  
ont signé  
Pour copie conforme

La secrétaire de séance

Josette PULITI



Le Maire,

Guy MOUREAU



Acte certifié exécutoire le : 05/04/2023  
Après dépôt en Préfecture le : 03/04/2023  
Après publication ou notification le : 05/04/2023  
P/O



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication